

2023-10

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

Convocation le 02 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Étaient présents :** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Virginie MASSON, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Étaient excusés :** Laurent LAGARDE, Christelle SOUQUES-MIAN, Marion MAGAGNOSC.

**Pouvoirs :** Laurent LAGARDE, Christelle SOUQUES-MIAN et Marion MAGAGNOSC ont donné pouvoir à Patrick AMAT, Anthony HENRAS et Mathieu MOLINIE, respectivement.

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS.

**SENATORIALES 2023 : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE TROIS SUPPLÉANTS**

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'arrêté préfectoral DCL/BRGAE N°2023/035, chaque commune dont l'effectif légal des Conseillers Municipaux est fixé à 11 doit élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux qui n'ont pas la nationalité Française ne peuvent ni participer à l'élection du délégué et des suppléants (Art. LO 286-1 du Code Electoral), ni être élus délégués ou suppléants.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection du délégué :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Mathieu MOLINIE est élu délégué et a déclaré accepter le mandat.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Jean-Pierre GEORGEON, Jean-Louis VENDRIES et Anthony HENRAS ont été élus suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

POUR: 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Vote à l'unanimité**

